

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION PIM

MARCHAND

Conclues entre

PIM SAS, au capital de 50 000 €, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 829 261 114, dont le siège social est situé à LE LAB'O CS 30019, 1 Avenue du Champ de Mars 45074 ORLEANS Cédex 2 (ci-après dénommé « PIM »), d'une part,

Et,

Un commerçant, physique majeure ou personne morale, résidant ou immatriculé en France, vendeur à titre professionnel de biens et/ou de services à des particuliers (ci-après dénommée « le Marchand »), d'autre part.
Ensemble dénommées les « Parties »,

Avertissement

Le Marchand reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales d'Utilisation à jour ainsi que de la Politique de Confidentialité accessibles sur l'Application et s'engage à les respecter. L'utilisation de l'Application est subordonnée à l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation.

Préambule

PIM met en place une Application permettant à des Associations reconnues d'utilité publiques ou d'intérêt général de se mettre en relation avec les Utilisateurs de l'Application, dans le but de recevoir des Dons grâce aux achats réalisés par les Utilisateurs auprès des Marchands affiliés. Le Marchand souhaite s'affilier à l'Application.

Les Parties conviennent des conditions d'affiliation et d'utilisation par les Marchands à l'Application conformément à ce qui suit.

1. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les modalités d'utilisation de l'application PIM, et les conditions d'utilisation des Services par le Marchand.

Ces Services sont fournis en contrepartie des frais mentionnés au 5. « Dispositions financières » des présentes.

2. Définitions

Application PIM ou Application	Désigne l'application mobile pour Android ou IOS éditée par PIM pour fournir des services de collecte de Dons en qualité d'intermédiaire en financement participatif et paiement en qualité d'Agent de services de paiement de l'Etablissement.
CGU	Désignent les présentes conditions générales d'utilisation de l'Application PIM qui forment un tout indissociable avec les Conditions particulières et le CCSP
Conditions Particulières	Désignent les dispositions spécifiques applicables à l'Association telle que convenu entre les Parties
CCSP	Désigne le contrat cadre de service de paiement, services fournis à l'Utilisateur par TREEZOR sur l'Application PIM et définis aux 3° et 5° de l'article L.314-1.I du Code monétaire et financier en Annexe 1.
Compte de paiement	Désigne le compte de paiement ouvert par l'Etablissement au nom du Marchand tel que défini dans le CCSP.
Code secret	Désigne le code composé de quatre chiffres, déterminé par la Personne habilitée pour déverrouiller l'Application.
Données d'accès	Désigne le dispositif d'identification de la Personne habilitée lui permettant d'accéder à l'Espace Personnel. Les Données d'accès sont composées d'un Identifiant et d'un Mot de passe ou d'une donnée biométrique (empreinte digitale).
Données personnelles	Désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Espace Personnel	Désigne le profil du Marchand au sein de l'Application permettant à une (ou des) Personne(s) habilitée(s) d'accéder et d'utiliser les Services.
Établissement	Désigne Treezor, établissement de monnaie électronique agréé pour la fourniture de Services de paiement, tels que définis dans le CCSP.
Don	Désigne la libéralité consentie par PIM à une Association en fonction du choix de chaque Utilisateur effectué sur l'Application. Le montant correspondant au Don est transféré par PIM par virement sur le Compte de paiement de l'Association.
Identifiant	Désigne la suite de caractères utilisée par la Personne habilitée pour se connecter à l'Espace Personnel.
Mot de passe	Désigne la suite de caractères secrets utilisée par la Personne habilitée pour se connecter à l'Espace Personnel.
Marchand	Désigne tout commerçant, vendeur des biens et/ou services à l'Utilisateur, qui choisit de régler le prix d'achat par le biais de l'Application, afin que PIM puisse réaliser un Don.
Opération de paiement	Désigne le transfert d'argent effectué par l'Utilisateur à destination d'un Marchand en vue de régler le prix des biens et/ou services qu'il a acquis auprès de lui, tel que défini dans le CCSP.
Représentant	Désigne un mandataire social si le Marchand est une personne morale, ou le fondateur si le Marchand est une personne physique, dûment habilité pour conclure les présentes CGU.
Personne habilitée	Désigne toute personne physique mandatée par le Marchand pour utiliser les Services pour son compte, y compris le représentant.
Point de vente	Désigne une implantation physique du Marchand réalisant la vente d'un ou plusieurs produits ou services.
Services	Désignent l'ensemble des prestations fournies au Marchand décrites au 4. des présentes.
Services de paiement	Désignent les services de paiement tels que définis dans le CCSP.
Utilisateur	Désigne toute personne physique ayant créé un espace Personnel sur l'Application afin d'utiliser les services de PIM ainsi que les services de paiement, et de participer à la réalisation de Dons à des Associations.

3. Modalités d'inscription du Marchand

L'Application fournie par PIM est téléchargeable gratuitement depuis l'Apple Store ou Google Play, sur tout appareil équipé des systèmes d'exploitation IOS et Android. Les versions IOS et Android compatibles sont indiquées sur la page de téléchargement de l'Application de l'Apple Store ou Google Play.

a. Création d'un Espace Personnel

L'utilisation des Services nécessite la création d'un Espace Personnel par le Représentant. Le « clic » que le Représentant exécutera après avoir rempli le formulaire de création de l'Espace Personnel constituera la validation de celui-ci. Le Marchand est informé que la création de l'Espace Personnel emporte acceptation des présentes CGU, des Conditions Particulières, ainsi que du CCSP (Annexe 1).

Lorsqu'il valide le formulaire de création de son Espace Personnel, le Représentant communique à PIM les informations suivantes :

Si le Marchand est une personne physique :

- adresse e-mail (Identifiant), Mot de passe, Code secret, questions secrètes et réponses associées, photo de profil.
- prénom(s), nom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, numéro de téléphone, photocopie recto-verso de la CNI ou du passeport en cours de validité du fondateur ; un justificatif de l'activité professionnelle. Ces documents et informations seront communiqués à l'Etablissement en vue de l'ouverture du Compte de paiement.

Si le Marchand est une personne morale :

- Adresse email (Identifiant), Mode de passe, code secret, questions secrètes et réponses associées, photo de profil.

- prénom(s), nom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, numéro de téléphone, photocopie recto-verso de la CNI ou du passeport en cours de validité d'un mandataire social ; un extrait Kbis de moins de trois mois et les statuts de la société. Ces documents et informations seront communiqués à l'Etablissement en vue de l'ouverture du Compte de paiement.

Le Représentant s'engage à ne fournir que des informations exactes, et à informer PIM sans délai de tout changement les affectant.

PIM se réserve le droit de refuser une demande d'inscription d'un Marchand à l'Application.

L'Etablissement se réserve le droit de refuser la demande d'ouverture du Compte de paiement d'un Marchand.

Ces refus ne pourront pas donner lieu au versement de dommages-intérêts au demandeur et ne pourront être motivés que dans la limite des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le Marchand pourra désigner des Personnes habilitées pouvant utiliser les Services pour son compte. A cet effet, il devra transmettre à PIM :

- Un document officiel d'identité en cours de validité de la Personne habilitée ;
- Une copie des pouvoirs permettant à cette personne d'engager le Marchand.

PIM attribuera des Données d'accès propres à chaque Personne habilitée.

b. Réinitialisation des Données d'accès

Chaque Personne habilitée est tenue de conserver ses Données d'accès confidentielles, et s'engage à ne pas les divulguer à des tiers.

En cas de perte de ses Données d'accès, la Personne habilitée doit en informer PIM à travers la page dédiée sur l'Application. Un nouveau Mot de passe ou Identifiant lui sera alors attribué par e-mail.

c. Code secret et déverrouillage de l'Application

Toute Personne habilitée doit créer un Code secret à 4 chiffres lors de sa première connexion à l'Application.

Ce Code secret servira à déverrouiller l'Application.

En effet, l'Application demeure connectée à l'Espace personnel tant que la Personne habilitée ne clique pas sur la fonctionnalité « se déconnecter ». Cependant, l'Application se verrouille automatiquement toutes les trente (30) secondes. Lorsque l'Application est verrouillée, les Services ne peuvent pas être utilisés.

Afin de déverrouiller l'application, la Personne habilitée doit saisir son Code secret, ou utiliser le dispositif de reconnaissance d'empreinte digitale de son terminal, si elle a activé cette option. La Personne habilitée peut à tout moment choisir d'utiliser soit son Code secret, soit un dispositif biométrique, comme mode de déverrouillage de l'Application.

4. Description des Services

Les Services sont constitués d'un ensemble d'outils permettant au Marchand de :

- S'inscrire sur l'Application et créer un Espace Personnel afin d'utiliser les Services ;
- Se mettre en relation avec les Utilisateurs sur l'Application par le biais d'un service d'affiliation à l'Application et d'un système de notation et de commentaires permettant au Marchand d'évaluer la qualité de ses relations avec les Utilisateurs ;
- Accéder à son Compte de paiement sur l'Application en vue de recevoir ou de transférer des fonds.

a. Description des Services d'affiliation à l'Application

PIM fournit sur l'Application un service d'affiliation des Marchands et des Utilisateurs pour organiser leur mise en relation.

Un système de notation entre Utilisateurs et Marchands est également mis en place par PIM sur l'Application pour permettre à l'Utilisateur et au Marchand d'évaluer la qualité de leurs relations.

Ce système fonctionne de la manière suivante : notation par l'attribution d'étoiles, avec possibilité de publier des commentaires ainsi que des photos puis de partager ses actions sur les réseaux sociaux.

Le Marchand s'interdit d'utiliser des images, des noms commerciaux ou pseudonymes, ou de tenir des propos ou autres messages qui seraient injurieux, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, qui porteraient atteinte aux droits de personnes ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers, aux lois et règlements et à PIM.

A défaut, PIM se réserve le droit de résilier automatiquement l'accès à l'Application de manière temporaire ou définitive au Marchand concerné.

b. Description des Services de paiement et obligations du Marchand

PIM est enregistré en qualité d'agent de paiement de l'Etablissement, agissant au nom et pour le compte de ce dernier, pour fournir des services de paiement au Marchand.

A ce titre, PIM rend accessible au Marchand un Compte de paiement dont la gestion est disponible sur son Espace Personnel, pour qu'il puisse recevoir et transférer des fonds dans les conditions prévues par le CCSP.

Le Marchand, qui agit en qualité de professionnel, s'engage alors à respecter les lois et règlements qui lui incombent en sa qualité de professionnel eu égard notamment aux produits ou services qu'il vend.

Le Marchand reçoit le prix de vente des produits ou services par virement sur son Compte de paiement lorsque l'Utilisateur effectue le paiement :

- soit à distance par saisie sur l'Application des caractéristiques de l'Opération de paiement,
- soit par QR Code permettant la saisie automatique des caractéristiques de l'Opération de paiement.

Lorsque la vente des produits ou services s'opère par QR Code dans un Point de vente physique du Marchand :

- Le Marchand génère un QR Code directement depuis l'Application dans son Espace Personnel ou sur le ticket de caisse présenté en paiement par le Point de vente à l'Utilisateur ;
- L'Utilisateur scanne ce QR Code avec son téléphone à travers l'Application et a alors la possibilité d'accepter ou de refuser l'Opération de paiement par le biais de son Espace Personnel. S'il accepte, l'Opération de paiement est exécutée par l'Etablissement conformément aux dispositions du CCSP.

Les caractéristiques de la vente de biens ou services peuvent également être saisies directement dans l'Application par l'Utilisateur lorsqu'il se rend dans un Point de vente ou réalise un achat à distance, selon les modalités suivantes :

- L'Utilisateur s'identifie sur son Espace Personnel, sélectionne le portefeuille à débiter, sélectionne le Marchand, saisit l'objet et le montant de l'achat ;
- L'Utilisateur a alors la possibilité d'accepter ou de refuser l'Opération de paiement par le biais de son Espace Personnel. S'il accepte, l'Opération de paiement est exécutée par l'Etablissement conformément aux dispositions du CCSP.

5. Dispositions financières

A chaque Opération de paiement ordonnée par l'Utilisateur via l'Application, le Marchand est tenu de payer une commission à PIM, correspondant à un % HT du montant de cette Opération de paiement comme défini dans les conditions tarifaires particulières appliquées au Marchand.

Le prélèvement par PIM des commissions auprès du Marchand s'effectue uniquement lorsque le montant total des commissions dues est supérieur à 10 centimes d'euros.

6. Responsabilité et force majeure

a. Responsabilité de PIM

PIM est responsable à l'égard du Marchand de la bonne exécution des Services fournis par l'Application et obligations résultant des présentes CGU.

PIM est également responsable du contenu de l'Application, au moins pour la partie qu'il a lui-même conçue et réalisée, ou fait concevoir et fait réaliser.

b. Responsabilité du Marchand

PIM peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité dans le cas où l'inexécution ou la mauvaise exécution des Services fournis par l'Application est imputable au Marchand qui aurait violé les présentes CGU.

Le Marchand est seul responsable de la mise en vente des produits ou services qu'il propose sur l'Application. PIM décline toute responsabilité en ce qui concerne les ventes conclues entre les Marchands et les Utilisateurs sur l'Application. Toute réclamation relative aux produits ou services qui serait portée à la connaissance de PIM sera transmise au Marchand concerné, qui assumera l'entière et seule responsabilité.

c. Force majeure

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des Services fournis sur l'Application et obligations résultant des présentes CGU, PIM ne sera pas considéré comme responsable si l'exécution de l'obligation a été rendue impossible par un cas de force majeure, c'est-à-dire tout événement échappant au contrôle de PIM, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant PIM de s'acquitter de ses obligations ou entraînant un retard dans l'exécution de ses obligations, conformément à l'article 1218 modifié du Code civil.

PIM devra alors notifier au Marchand par tout moyen suivant un délai raisonnable l'existence de la force majeure et les conséquences de celle-ci sur l'utilisation de l'Application pour le Marchand.

7. Modification des CGU

PIM peut être amené à modifier les présentes CGU à tout moment ainsi que les Services fournis sur l'Application sous réserve d'un préavis de deux (2) mois à compter de la mise en ligne des nouvelles CGU et leur notification au Marchand par tout moyen.

En cas de modification des CGU pour conformité aux nouvelles dispositions légales et réglementaires applicables ou en cas d'amélioration technologique et sécuritaire, aucun préavis n'aura lieu.

Le Marchand s'engage à prendre connaissance de la dernière version des CGU.

L'utilisation des Services fournis sur l'Application emporte acceptation de la dernière version des CGU. Si le Marchand n'est pas d'accord avec les modifications des CGU, il est invité à les résilier.

8. Durée et résiliation

Les présentes CGU sont conclues pour une durée indéterminée et sont applicables pendant toute la durée d'utilisation des Services par le Marchand.

Le Marchand pourra résilier son Espace Personnel en se rendant sur la page dédiée dans l'Application à l'aide de ses Données d'accès. Cette résiliation entraînera automatiquement l'inaccessibilité pour le Marchand de l'ensemble des Services de l'Application ainsi que la résiliation du CCSP.

Si le Marchand viole les présentes CGU, PIM se réserve le droit de résilier automatiquement l'accès du Marchand à son Espace Personnel, sans préavis.

9. Communication avec PIM et Service Client

Pour toute information ou question liée à l'utilisation de l'Application, le Service Client PIM est joignable à l'adresse suivante : support@pim.life. Pour toute information ou question relative au paiement, veuillez contacter la société Treezor (voir le CCSP en Annexe 1).

10. Réclamations

Le Marchand peut contacter le Service client PIM pour toute réclamation à l'adresse suivante : support@pim.life.

PIM s'engage à répondre à toute réclamation dans les 20 jours suivant la réception de la réclamation par PIM. Dans le cas où PIM se trouve dans l'impossibilité de répondre dans ce délai, pour des raisons échappant à son contrôle, une réponse sera communiquée au Marchand au plus tard dans un délai de 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation par PIM.

11. Propriété Intellectuelle

La structure générale et tous les éléments composant l'application sont la propriété exclusive de la PIM au sens du Code de la propriété intellectuelle.

Toute représentation totale ou partielle de l'Application sans l'autorisation expresse de PIM est interdite et constituerait une contrefaçon.

Le Marchand s'engage à ne vendre que des produits ou services dont il est propriétaire ou sur lesquels il dispose des droits lui permettant de les vendre. Il garantit qu'ils ne contreviennent en aucune façon aux lois, réglementations en vigueur et normes applicables, obligatoires ou non et qu'ils ne portent pas atteinte aux droits des tiers.

12. Données Personnelles

PIM s'engage, en tant que responsable de traitement des Données personnelles, à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel des personnes physiques, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement européen 2016/679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données ».

Dans le cadre de la fourniture des Services, PIM est amené à traiter des Données personnelles relatives à des personnes physiques en lien avec le Marchand, tel que le Représentant ou les Personnes habilitées, ci-après les « Personnes concernées ».

PIM opère la collecte des Données personnelles de deux manières : d'une part lorsque le Marchand communique librement ses données à travers les formulaires de l'Application, d'autre part lorsque l'application les collecte dans le cadre de l'utilisation des Services.

La collecte des Données personnelles demandées par PIM est nécessaire à la fourniture des Services et au respect de certaines obligations légales et réglementaires auxquelles PIM est assujéti. En cas de refus par le Marchand de transmettre certaines Données personnelles obligatoires, PIM pourra lui refuser l'accès aux Services ou résilier les CGU dans les conditions prévues à l'article 8 des présentes.

Le Marchand déclare être seul responsable des Données personnelles qu'il communique à PIM et déclare que toutes les données renseignées sont exactes.

Le Marchand est informé que les Données personnelles sont traitées pour les finalités suivantes :

- Fourniture d'un Espace Personnel pour le Marchand ;
- Fourniture de services d'affiliation ainsi que d'un système de notation et de commentaires sur l'Application pour la mise en relation des Utilisateurs avec les Marchands ;

Les Données personnelles pourront être transmises par PIM à ses sous-traitants, qui traitent les Données pour le compte de PIM et uniquement conformément à ses instructions. Le Marchand est informé que PIM fait appel à des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à se conformer à la réglementation applicable en la matière. La liste de sous-traitants de PIM ainsi que de leur pays d'établissement peut être communiquée au Marchand sur demande. Le Marchand est informé que l'un des sous-traitants de PIM est situé en dehors de l'Union Européenne. Les transferts de Données à ce sous-traitant sont strictement encadrés par des clauses contractuelles établies par la Commission Européenne.

Les Données personnelles des Personnes concernées sont conservées après la fin de la relation contractuelle pour la durée nécessaire au regard de gestion d'éventuelles réclamations et de gestion de la preuve. PIM respecte des durées de conservation conformes aux dispositions légales en vigueur (notamment mais non exclusivement celles prévues par le code de commerce, le code civil et le code de la consommation). En particulier, les Données utilisées à des fins de prospection commerciale seront conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale, sauf si la personne concernée autorise expressément PIM à continuer à l'issue de ce délai.

Toute Personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur ses Données personnelles. Pour exercer ces droits, la Personne concernée est invitée à s'adresser au Service Client PIM : support@pim.life. PIM pourra exiger que la Personne concernée transmette un document officiel d'identité en cours de validité afin de prouver son identité.

PIM communique à la Personne concernée des informations sur les mesures prises à la suite d'une demande d'exercice de ses droits dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Au besoin, ce délai peut être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. PIM informera la Personne concernée de cette prolongation et des motifs du report dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si PIM ne donne pas suite à la demande formulée par la Personne concernée, il informe celle-ci sans tarder et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande des motifs de son inaction. La Personne concernée a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et de former un recours juridictionnel.

Lorsque les demandes de la Personne concernée sont manifestement infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif, PIM pourra soit refuser de donner suite à ces demandes, soit exiger le paiement de frais raisonnables qui tiennent compte des coûts administratifs supportés pour fournir les informations, procéder aux communications ou prendre les mesures demandées.

La Personne concernée peut demander à ce que les informations du présent article lui soient communiquées oralement, à condition de confirmer son identité en produisant un document officiel d'identité en cours de validité.

13. Droit applicable et Juridiction

Les présentes CGU sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents.

Tout litige qui naîtrait à l'occasion de l'utilisation de la Plateforme PIM sera soumis aux Tribunaux compétents d'Orléans, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

14. Médiation

Conformément aux articles L. 612-1 à L. 612-5 du Code de la consommation, PIM propose aux Utilisateurs un service de médiation pour les litiges de consommation liés aux transactions réalisées à travers l'Application. Les frais de médiation seront refacturés par PIM au Marchand.